

Mandat de conseil



Pour utilisation à des fins de marketing

Brève description

Pour les investisseurs, il est difficile d'interpréter correctement les prévisions et de réagir aux fluctuations du marché. Une surveillance et une analyse systématiques des mouvements sur les marchés sont déterminantes pour la réussite des placements.

Grâce au mandat de conseil de la Banque CIC, les investisseurs prennent eux-mêmes les décisions de placement et peuvent s'appuyer sur les analyses, évaluations du marché et recommandations d'experts chevronnés de la Banque CIC. **En outre, CIC eLounge offre des fonctionnalités innovantes pour la surveillance et l'optimisation** du portefeuille. L'investisseur est informé automatiquement d'événements importants, en fonction des préférences qu'il a lui-même définies.

Montant minimum conseillé pour le placement

CHF 250 000 ou contre-valeur

Monnaies de référence disponibles

CHF, EUR, USD

Conditions

Conditions selon le tarif « Tarifs et conditions des mandats de conseil »

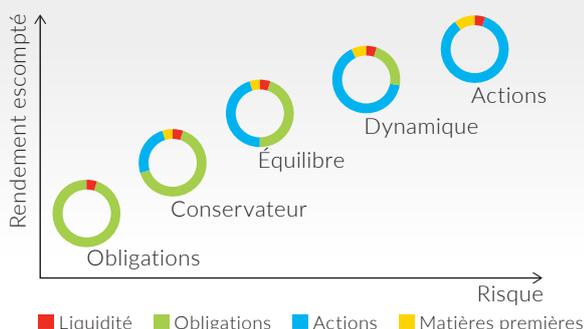
Détermination de la stratégie de placement

Après avoir soigneusement recueilli les informations que vous nous avez fournies et avoir compris votre situation ainsi que vos besoins, nous déterminons votre profil d'investisseur individuel sur la base de votre horizon de placement, de votre type d'investisseur et de votre propension au risque. En nous appuyant sur ce profil, nous définissons votre stratégie de placement. Il existe pour le mandat de conseil **cinq stratégies de placement**, dont les objectifs vont du maintien de la valeur au gain de capital.

Dans le cadre du mandat de conseil, nous vous soutenons activement dans le placement de votre fortune sur la base de la stratégie de placement que nous avons définie ensemble.

Afin de faire en sorte que la stratégie de placement choisie vous convienne sur le long terme, votre profil d'investisseur et votre stratégie de placement sont régulièrement examinés avec votre conseillère ou votre conseiller personnel(le), et adaptés si nécessaire.

Stratégies de placement disponibles



Public visé

Le mandat de conseil convient aux investisseurs engagés qui veulent prendre eux-mêmes leurs décisions de placement, mais qui souhaitent bénéficier d'un partenaire expérimenté pour la mise en œuvre conjointe de la stratégie de placement. Un conseil actif et les connaissances spécialisées d'experts de la Banque CIC sont des atouts majeurs permettant aux investisseurs d'optimiser le portefeuille et de saisir les opportunités du marché.

Nos promesses de prestations

• Vous bénéficiez d'un suivi par votre conseiller personnel

Votre conseiller personnel se tient à vos côtés et vous assiste dans toutes les questions liées aux placements. Il est votre interlocuteur central pour la prise en compte globale de vos besoins financiers. Nous élaborons avec vous les bases pour un placement réussi de vos actifs.

- **Entretien de conseil en stratégie** afin d'analyser la situation personnelle et les besoins, suivi d'une définition de la stratégie de placement.

- **Entretien annuel dit d'état des lieux** afin de vérifier la situation personnelle et la stratégie de placement.

- Jusqu'à deux entretiens personnalisés et **exhaustifs par an concernant le dépôt**.

- Avant chaque **transaction boursière**, nous vérifions si l'instrument de placement concerné est approprié pour vous, autrement dit s'il est adapté à votre portefeuille.

• Vous tirez profit de connaissances d'experts

Votre conseiller personnel se tient à vos côtés et vous soutient dans vos décisions de placement. Si vous le souhaitez, vous recevez des publications intéressantes sur les perspectives macro-économiques, sur l'évolution de l'économie ainsi que sur nos prévisions concernant les marchés. Des experts chevronnés de la Banque CIC examinent pour vous le contexte économique et les données

CIC Weekly Markets

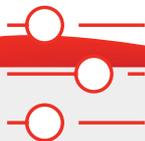
Aperçu hebdomadaire du marché en bref.

Trade of the Week

Recommandations d'investissement intéressantes

CIC Perspectives

Perspectives du marché trimestrielles dans une optique macro-économique.



Vous profitez des fonctions de surveillance et de notification dans CIC eLounge

Votre portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière dans CIC eLounge. Grâce à un système de notifications actives par e-mail, SMS, sous forme de messages Push dans l'App CIC eLounge ou directement dans eLounge, nous vous informons automatiquement lorsque nous constatons des risques indésirables dans votre portefeuille. En d'autres termes, nous vérifions les éléments ci-après.

- **Mise en œuvre de la stratégie de placement**
Nous vérifions que la répartition de la structure de votre fortune évolue dans le cadre des marges de fluctuation de la stratégie de placement convenue.
- **Vérification de l'adéquation des produits**
Au moment de l'achat, nous contrôlons si le fonds de placement ou le produit structuré concerné est approprié pour vous (p. ex. aspects fiscaux, autorisation sur le marché, informations pour les investisseurs). Nous vous soumettons également des propositions alternatives lorsque des changements interviennent du côté des gestionnaires de fonds ou des émetteurs.
- **Risques de concentration**
Nous surveillons les éventuels dépassements de limites supérieures pour vos investissements, que ce soit pour des titres individuels, des émetteurs, des monnaies, un secteur industriel ou une notation (qualité d'un débiteur).
- **Variations importantes de cours ou de la solvabilité d'un émetteur**
Nous surveillons l'évolution des placements que nous vous avons recommandés. En cas de variations importantes, nous discutons de la marche à suivre avec vous. Les changements suivants sont pris en compte :
 - variations de cours > 10 % par rapport à la veille ;
 - variations de cours > 15 % par rapport à la semaine précédente ;
 - la solvabilité d'un émetteur s'est fortement dégradée.

- **Échéance**

Nous vous informons des échéances de manière précoce et vous présentons des possibilités de placement.

- **Réalisation d'objectifs de cours (Watchlist)**

Si vous avez fixé un objectif de cours pour certains titres, vous n'avez pas besoin de surveiller quotidiennement l'évolution des cours. Nous nous en chargeons pour vous et vous informons dès que le cours que vous avez défini est atteint.

- **Recommandations d'achat et de vente**

Les recommandations d'achat et de vente sont taillées sur mesure pour votre portefeuille.

- **Informations sur les opportunités du marché**

Nos spécialistes étudient quotidiennement les tendances du marché et les opportunités de placement. Nous vous faisons part de nos idées.

- **Données du marché et signaux de trading**

Vous profitez de signaux de trading pour des titres individuels et de cours en temps réel pour des titres suisses et de l'UE.

- **Informations de recherche étendues**

Outre les informations de recherche de nos experts, vous pouvez également bénéficier de l'avis de tiers pour vous forger votre opinion.

- **Actualités financières**

Des actualités financières régulières sur l'économie, les marchés et les titres vous soutiennent dans vos décisions de placement (disponibles sous forme d'e-mails ou de notifications Push dans l'App CIC eLounge).



Vous recevez des propositions et des idées de placement ainsi que des informations sur les marchés dans CIC eLounge

Nous vous soumettons des propositions et idées concrètes pour vous soutenir dans la mise en œuvre de votre stratégie de placement. C'est toujours vous qui décidez si vous concrétisez nos propositions ou non.

Mandat de conseil

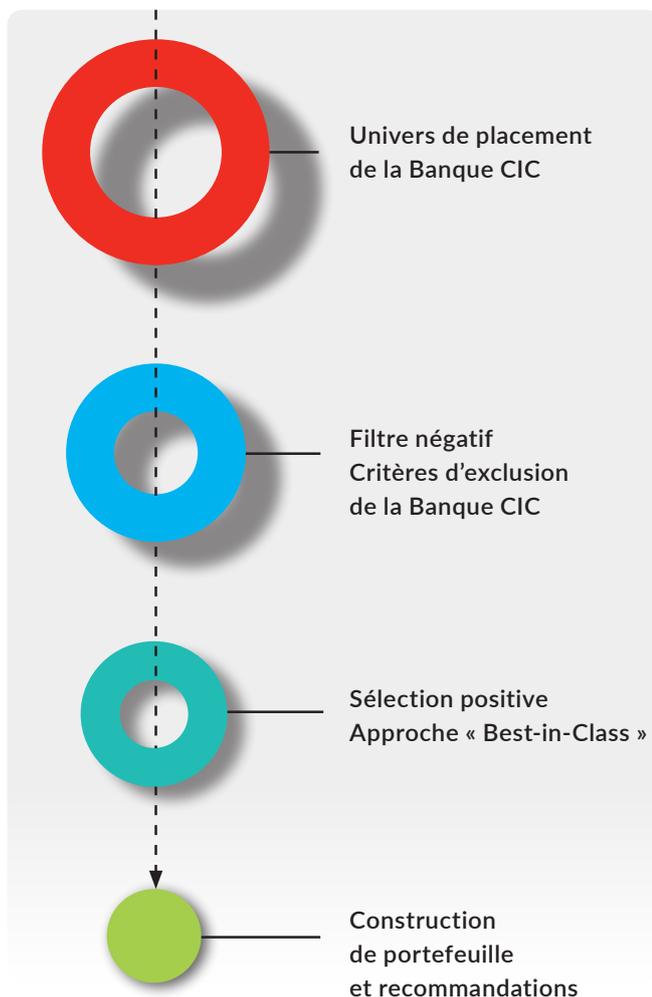
Focus Développement durable

Mandat de conseil mettant l'accent sur le développement durable

À votre demande, nous intégrons l'aspect développement durable au processus de conseil et à la surveillance de votre portefeuille.

Dans le cadre de notre mandat de conseil mettant l'accent sur le développement durable, nous vous faisons des propositions de placement portant sur des entreprises qui s'engagent dans le développement durable et ont un impact positif sur l'environnement, la société et l'économie. Les entreprises durables sont souvent plus innovantes et plus efficaces que les entreprises non durables, ce qui leur permet de minimiser leurs risques ESG. Elles peuvent également être plus résistantes aux crises et présenter de meilleures conditions pour une croissance à long terme.

Processus de sélection des instruments de placement mettant l'accent sur le développement durable



Filtre négatif et critères d'exclusion

Lors de la sélection des instruments de placement que nous vous recommandons, nous utilisons une série de critères d'exclusion pour éliminer les instruments qui ne répondent pas à nos standards de développement durable.

Ces critères d'exclusion englobent :

- armes prohibées selon les dispositions de la convention des Nations Unies relative aux armes ;
- violations du Pacte mondial des Nations Unies, dont les 10 principes incluent notamment les droits de l'homme, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- travail des enfants ;
- génie génétique ;
- jeux d'argent (> 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise) ;
- divertissement pour adultes (> 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise) ;
- extraction de charbon (> 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise).

Sélection positive (« Positive Screening ») avec approche « Best-in-Class »

La Banque CIC utilise les ratings ESG* de MSCI pour évaluer les risques d'une entreprise en matière de développement durable. Du fait de notre approche « Best-in-Class », nous vous recommandons uniquement les entreprises ayant les meilleures notations ESG dans leur secteur. Dans le cas de fonds de placement ou de produits structurés, nous examinons la Tracking Error et l'équipe de gestionnaires, et identifions les leaders et les retardataires sur le plan du développement durable. Nous privilégions toujours les instruments ayant le meilleur rating ESG.

Recommandations de placement

Pour nos recommandations de placement dans le cadre du mandat de conseil mettant l'accent sur le développement durable, nous recherchons la meilleure adéquation entre les objectifs d'investissement, la capacité de risque, la propension au risque et les exigences ESG.

Surveillance de votre portefeuille

Au moment de l'achat, nous vérifions si l'instrument de placement répond aux critères de développement durable de la Banque CIC. Si ce n'est pas le cas, nous vous en informons. Nous surveillons constamment les instruments de placement de votre portefeuille pour identifier d'éventuelles modifications en matière de développement durable. Si les critères ne sont plus respectés, nous vous en informons immédiatement.

*L'évaluation ESG repose exclusivement sur des données provenant de MSCI, prestataire de données financières et ESG. Les risques spécifiques liés au développement durable (risques ESG) sont présentés dans la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » (www.cic.ch/lsfin).

Mandat de conseil

Autres prestations

- **Élaboration individuelle de produits structurés**

Nous vous conseillons dans le choix de produits structurés. Si vous le souhaitez, nous créons un produit structuré sur mesure pour vous.

- **Relevé de fortune clair**

Une fois par an, vous recevez un relevé de fortune avec des informations sur vos placements et leur évolution.

- **Transparence de l'information et des coûts** : vous recevez régulièrement des comptes rendus détaillés sur l'évolution de votre portefeuille.

- **Surveillance des risques ESG** : dans le cadre du **mandat de conseil mettant l'accent sur le développement durable**, nous vérifions avant chaque transaction si les critères de développement durable de la Banque CIC sont respectés. Pour les titres détenus dans votre portefeuille, cette vérification est effectuée en continu. Nous vous informons dès que nécessaire.

Vos avantages

- **Stratégie de placement appropriée** : nous définissons ensemble la stratégie de placement sur la base d'un examen conjoint de votre capacité de risque et de votre propension au risque et en fonction de vos objectifs de placement.

- **Contrôle de l'adéquation** : avant chaque transaction, à votre demande ou suite à une recommandation de placement de notre part, nous vérifions si en réalisant la transaction envisagée, les risques dans le portefeuille correspondent encore à la stratégie de placement définie.

- **Surveillance régulière dans CIC eLounge** : votre portefeuille est systématiquement surveillé. Vous êtes avisé(e) des irrégularités. Nous surveillons en outre l'évolution des placements que nous vous avons recommandés et vous informons en cas de fluctuations importantes.

- **Accès aux idées de placement et informations sur le marché dans CIC eLounge** : vous profitez du savoir-faire de nos spécialistes en placements et obtenez des informations documentées sur les opportunités du marché et sur des thèmes spécifiques de l'analyse financière.

- **Vérification régulière des objectifs de placement** : chaque année, nous vérifions ensemble si votre profil d'investisseur correspond encore à votre situation personnelle et à vos objectifs de placement et adaptions, si nécessaire, la stratégie de placement.

Risques potentiels

- **Risque de marché** : l'évolution de la valeur du portefeuille est liée aux fluctuations sur les marchés financiers.

- **Risque de rendement** : la réalisation des objectifs de placement et la prévention des pertes ne peuvent pas être garantis.

- **Risque de change** : les placements en monnaies étrangères peuvent influencer sur la performance.

- **Risque de liquidité** : la liquidité des produits financiers peut fluctuer, d'où le risque que des produits à faible liquidité ne puissent pas toujours être vendus rapidement.



cic.ch/solutions-de-placement

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document est uniquement destiné à des fins d'information et de marketing et à un usage par son destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux États-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement valable) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.